
Les usages d'une souveraineté contestée. La maison de Lorraine, le grand-duché de Toscane et les villes de Provence au temps de la Ligue (1589-1595)

Fabrice Micallef



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6844>

DOI : 10.4000/cdlm.6844

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2013

Pagination : 53-63

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Fabrice Micallef, « Les usages d'une souveraineté contestée. La maison de Lorraine, le grand-duché de Toscane et les villes de Provence au temps de la Ligue (1589-1595) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 86 | 2013, mis en ligne le 15 décembre 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6844> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.6844>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Les usages d'une souveraineté contestée. La maison de Lorraine, le grand-duché de Toscane et les villes de Provence au temps de la Ligue (1589-1595)

Fabrice Micallef

- 1 L'objet de ce travail est d'étudier le jeu politique complexe qui peut se nouer autour de la mémoire d'un changement de souveraineté litigieux. Il s'agit d'abord de montrer comment cette mémoire conditionne les projets politiques des différents acteurs. Un autre axe de recherche consiste à mettre en évidence la manière dont cet enjeu façonne les pratiques politiques, notamment dans le domaine des stratégies de communication. Notre troisième exigence est de donner une importance particulière, dans cette étude, aux institutions municipales.
- 2 Pour aborder ces problématiques, nous allons proposer une relecture d'une série de crises que les contemporains appelèrent « affaires de Provence », et qui eurent lieu à la fin du XVI^e siècle. Au milieu des années 1580, éclatent en France les guerres de la Ligue, déclenchées par la mort du duc d'Anjou, frère et héritier du roi Henri III. En vertu de la loi de dévolution de la couronne par primogéniture mâle, ce décès fait d'Henri de Bourbon, roi de Navarre, l'héritier du trône. Or, celui-ci est le chef du parti huguenot. En 1584, les catholiques les plus intransigeants, sous l'égide du duc de Guise, se regroupent dans une Ligue, destinée à empêcher qu'un hérétique, qui plus est relaps, ne devienne roi de France. L'assassinat d'Henri III en août 1589 plonge le royaume dans l'anarchie : dans chaque province, s'affrontent ligueurs et royalistes. Les premiers refusent à Henri de Navarre la dignité royale, et proclament le cardinal de Bourbon roi de France sous le nom de Charles X. Les seconds, protestants et catholiques modérés (appelés « Politiques » par leurs adversaires), reconnaissent Henri IV comme leur souverain. En mai 1590, la mort du cardinal de Bourbon plonge la France ligueuse dans

un interrègne, qu'on espère voir se terminer avec l'élection d'un roi catholique par les États généraux¹.

- 3 C'est dans ce contexte troublé que surviennent les affaires de Provence. En janvier 1590, les États ligueurs de la province², pour se défendre contre leurs adversaires royalistes, se placent sous la protection du duc de Savoie Charles-Emmanuel, leur voisin, fervent catholique. Celui-ci intervient alors personnellement en Provence. Cette intervention est ressentie par beaucoup comme un stratagème de Philippe II d'Espagne, beau-père de Charles-Emmanuel, pour s'emparer de Marseille, place stratégique sur la route maritime entre Gênes et Barcelone. C'est le début d'une série de mobilisations et de contre-mobilisations impliquant non seulement la France, l'Espagne et la Savoie, mais aussi l'Angleterre, l'Empire ottoman, Venise et la papauté. Ces crises ne se termineront qu'en 1598 avec la paix de Vervins³.
- 4 Si les « affaires de Provence » posent le problème de la mémoire d'un changement de souveraineté, c'est d'abord parce que cette province n'est française que depuis 1481. Avant cette date, le comté de Provence était une principauté du Saint-Empire. Or, ce changement de souveraineté fait l'objet d'un contentieux. À la fin de son règne, le comte de Provence René d'Anjou – le « bon roi René » – avait déshérité son petit-fils René II, duc de Lorraine, au profit de son neveu, Charles d'Anjou. Ce dernier, après un court règne (1480-1481), avait transmis le comté au roi de France Louis XI, autre neveu de René d'Anjou⁴. Pour faire valoir ses droits, René II de Lorraine, soutenu par certains nobles provençaux, ainsi que par certaines villes, avait suscité des troubles dans la province ; Louis XI avait été contraint d'établir son autorité par la force. Ces luttes en Provence, entre parti français et parti lorrain, avaient éphémèrement repris au début du règne de Charles VIII, vers 1483-1486⁵. Plusieurs années plus tard, sous le règne de Louis XII, René II avait encore essayé, sur un plan juridique cette fois, de faire valoir ses droits⁶, en vain. Cette transmission en faveur de la France n'a jamais été acceptée par les ducs de Lorraine, qui, un siècle plus tard, se parent toujours du titre de « comte de Provence ».
- 5 Or, dans les années 1580-1590, Charles III, duc de Lorraine et fervent catholique, joue un rôle non négligeable dans les troubles de la Ligue. Non seulement parce qu'il est candidat à la couronne de France, mais aussi parce qu'il intervient dans les affaires de Provence⁷. Nous entendons observer ses relations avec les ligueurs provençaux, et particulièrement avec les dirigeants des villes, car ces dernières, comme ailleurs dans le royaume, ont une place fondamentale dans la dynamique du mouvement catholique⁸.

Les interventions directes de Charles III en Provence (1589-1590)

- 6 C'est en septembre 1589 que Charles III manifeste pour la première fois sa volonté d'intervenir sur le théâtre provençal. Le sieur de Lenoncourt, envoyé par le duc à Rome, reçoit des instructions précises pour son passage en Provence : il devra « traicter et conférer avec les depputéz dudict comté de Provence des moiens les plus propres et convenables pour conserver cette province » contre les menaces hérétiques⁹. Dans les semaines qui suivent, apprenant que les catholiques de Provence reçoivent le secours savoyard, Charles III demande à son envoyé « d'empescher sous main que les Estatz

dudict pays n'entrent en aucun traicté avec ledict duc de Savoye »¹⁰. Il s'agit pour le Lorrain de ne pas se faire doubler par un autre « sauveur » catholique.

- 7 Or, en janvier 1590, c'est ce scénario qui se produit : les États provinciaux demandent la protection de Charles-Emmanuel. Le duc de Lorraine ne renonce pourtant pas à agir et offre son aide à celles des villes catholiques qui refusent la protection savoyarde. Le 15 avril 1590, un secrétaire de Charles III nommé Terrole se présente devant le conseil municipal marseillais et annonce que son maître désire « rien plus que de secourir ledict pays, le rellever de l'oppression des hérétiques et le conserver soubz l'obéissance de Sa Magesté Très Chrétienne, Estat et coronne de France ». C'est pourquoi le duc offre « y envoyer Monsieur son filz, le conte de Veudémont¹¹, pour y commender avec forces et moyens à ce propres ; ce qu'il auroit jà fait, ne vollant toutesfois azarder ung sy précieux joyaux de sa maison sans au préalable scavoynr la vollonté dudict pays et de ceste ville »¹². Le 27 avril 1590, le même secrétaire présente une offre similaire au conseil municipal arlésien, offre portée par une lettre de Charles III en date du 27 mars¹³. Comment comprendre l'action politique lorraine sur un théâtre si éloigné du duché ?
- 8 Dans les instructions qu'il donne à Lenoncourt en septembre 1589, Charles III explique que s'il veut donner son aide aux Provençaux, c'est « pour l'affection particulière que nous et nos prédécesseurs *comtes de Provence* leur avons portée et portons »¹⁴. On sait par ailleurs qu'en 1591, un agent lorrain en Espagne défend les droits de Charles III sur la Provence, contre l'usurpation française¹⁵. Le duc se montre donc motivé par les prétentions de sa maison sur la province. Dès lors, on peut soupçonner Charles III de vouloir profiter des troubles de France pour ramener la Provence dans le giron lorrain. Durant une période où le démembrement du royaume est envisagé par beaucoup¹⁶, la récupération de cet héritage devient réaliste. Contrer l'intervention savoyarde est donc impératif, car Charles-Emmanuel est soupçonné d'avoir des ambitions similaires : le 11 octobre 1589, Charles III écrit à Lenoncourt que si les Provençaux s'en remettent à la Savoie, « la Provence sera pour l'advenir distraite et démembrée de l'Estat et couronne de France »¹⁷. Évidemment ces démarches antisavoyardes ont une rationalité complémentaire : Charles III étant candidat à la couronne de France, il doit défendre son possible futur royaume contre la rapacité de Charles-Emmanuel.
- 9 Dans ces hypothèses, les propositions adressées aux villes provençales doivent être comprises comme participant de la mise en scène de son charisme¹⁸ par Charles III. Il y a bien plus que la volonté d'offrir les services du comte de Vaudémont comme gouverneur. Il s'agit de rappeler implicitement aux Provençaux que, face à la possibilité de démembrement de la France, que chacun a à l'esprit en 1590¹⁹, il existe une ancienne option dynastique liée à la Lorraine ; il s'agit de poser les jalons politiques et militaires d'une future annexion. On ne doit pas s'étonner du caractère implicite de ces offres de domination, l'ambiguïté étant la modalité normale de la communication politique de cette période, dans laquelle tous les acteurs sont contraints au louvoisement²⁰. Charles III ne peut se permettre d'avouer ouvertement ses ambitions, contraires à l'image de désintéressement que doit donner tout prince catholique²¹. Il parie donc sur le fait que les Provençaux se souviendront des prétentions lorraines et y adhéreront. La mémoire du changement contesté de souveraineté est donc le principal ressort de cette « stratégie charismatique ».
- 10 Comment les municipalités marseillaise et arlésienne réagissent-elles à de telles offres, faites par le descendant direct du « bon roi René » ? Le conseil de ville marseillais, le

15 avril, décide de remercier le duc de Lorraine de sa proposition, « et que sy tant est que la vollonté du roy Très Chrétien, de Mondict seigneur le duc de Meyenne et conseil d'Etat soyt que leict sieur conte de Veudémont ayt le gouvernement de ce pays, la ville ne sauroyt recepvoir un plus grand contentement »²². La ville ne marque donc aucune hostilité, mais elle renvoie prudemment toute décision au roi de France reconnu par la Ligue, Charles de Bourbon, et à son lieutenant-général, le duc de Mayenne. En somme, l'offre de domination implicite de Charles III ne suscite pas de franc enthousiasme, et les dirigeants marseillais n'ont aucunement l'intention de se mettre en porte-à-faux vis-à-vis de la couronne de France. Est-ce à dire que, contrairement à ce qu'espérait le duc, les Marseillais sont de « bons français »²³, en dépit de l'intégration récente de la Provence au royaume ? Sans doute, mais il y a aussi une dimension concrète, dans ces réticences : la ville, pour soutenir son effort contre les huguenots, attend son secours de princes catholiques géographiquement beaucoup plus proches, vers lesquels elle a récemment député : le grand-duc de Toscane Ferdinand de Médicis et le pape Sixte Quint. La réponse Marseillaise a donc une dimension très pragmatique : Charles III est trop éloigné pour être d'une utilité quelconque.

- 11 La réaction arlésienne est sensiblement différente. Le conseil municipal « agréé et désire que le seigneur de Vaudémont son filz soit gouverneur. Ledit secrétaire est prié de le tesmoigner à son maistre de vive voix ». Un banquet est même offert au secrétaire lorrain, Terrole, par Pierre Biord, lieutenant principal au siège de la ville²⁴. Mais l'accueil réservé à l'agent lorrain ne semble pas avoir été le même de la part de tous les Arlésiens : « plusieurs gentilshommes abordèrent le secrétaire et lui parlèrent en des termes si aigres qu'il vit bien qu'il ne faisoit pas trop seur pour lui »²⁵. Toujours est-il que les relations de cette ville avec le duc de Lorraine n'auront pas de suite. Ces observations permettent-elles de dire qu'à Arles, se sont affrontées deux tendances, l'une tentée par l'aventure lorraine, et l'autre indéfectiblement fidèle à la couronne de France ? Une telle lecture ne tient plus dès qu'on se penche sur la logique des luttes de factions en cours dans la ville. Si Biord et ses fidèles – la faction populaire – accueillent favorablement l'offre lorraine, c'est parce qu'ils veulent contrecarrer la demande de secours adressée quelques semaines plus tôt par la ville à Sixte Quint. Cette démarche vers Rome était en effet l'initiative du consul Ventabren, ennemi personnel de Biord et représentant de l'oligarchie municipale traditionnelle²⁶. L'intimidation adressée au secrétaire de Charles III est donc peut-être le fait de partisans de Ventabren. Mais il pourrait également s'agir de membres de la faction ligueuse pro-savojarde, qui progresse dans la ville en raison de l'argent que la comtesse de Sault, grande amie de Charles-Emmanuel, y fait distribuer²⁷. Les enjeux identitaires de l'offre lorraine semblent donc totalement absents du débat et des motivations des acteurs.
- 12 Qu'il s'agisse du cas marseillais ou du cas arlésien, l'opération de séduction de Charles III a échoué. Les dirigeants des deux villes se sont montrés peu sensibles à la stratégie consistant à mettre en scène le charisme de la maison de Lorraine et à jouer sur la réminiscence de l'héritage contesté de 1481. Dans le refus comme dans l'acceptation de l'aide lorraine, ce sont des enjeux locaux et contemporains qui ont primé, ayant trait aux luttes de factions ou bien à la recherche pragmatique d'un soutien logistique contre les royalistes. La mémoire de la souveraineté contestée ne semble pas avoir eu un rôle politique déterminant. Pour autant, cette attitude détachée n'est pas intangible. Un nouveau contexte va amener certains acteurs à utiliser la réminiscence lorraine comme un instrument politique.

Le rôle ambigu de Christine de Lorraine et de Ferdinand de Médicis (1591-1595)

- 13 À partir de 1591, un nouvel acteur s'affirme sur le théâtre provençal : Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane. Ce dernier redoute que le roi d'Espagne ne s'empare de la Provence, et particulièrement de Marseille, que ce soit par une intervention directe ou par l'intermédiaire de son gendre Charles-Emmanuel de Savoie. Ferdinand considère en effet qu'une domination espagnole dans ce secteur renforcerait la capacité d'intervention de Philippe II en Italie. Or, en octobre 1590, le duc de Savoie est entré en Provence à la tête de ses troupes, avec l'appui des ligueurs du pays. Pour empêcher que Charles-Emmanuel ne s'empare de Marseille, Ferdinand, en juillet 1591, installe une garnison florentine au château d'If, la forteresse qui contrôle l'entrée dans la rade. Et en octobre 1591, lorsque Marseille rompt avec le duc de Savoie tout en restant dans le camp de la Ligue, Ferdinand devient le principal soutien extérieur de la ville, lui fournissant vivres et munitions. Ce soutien dure jusqu'en 1595²⁸, soit bien des années après le départ de Provence du duc de Savoie (mars 1592).
- 14 C'est dans ce contexte que les anciennes prétentions lorraines sur la Provence redeviennent d'actualité. Car en 1589, le grand-duc a épousé Christine de Lorraine²⁹, la fille de Charles III. Dès lors, quand il s'adresse à l'Espagne, Ferdinand explique ses interventions à Marseille par la nécessité de défendre les droits de son épouse sur la Provence. Cette justification est destinée à dissimuler le caractère anti-savoyard et anti-espagnol de sa politique³⁰. Mais s'agit-il seulement de justifications ? La politique florentine est très ouverte, et semble favoriser les ambitions lorraines, de manière indirecte : par exemple, en mars 1592, un agent toscan à Paris soutient les démarches des émissaires lorrains qui demandent encore à Mayenne, le chef de la Ligue, de confier le gouvernement de Provence au comte de Vaudémont³¹. Certes, il s'agit surtout pour Ferdinand de chasser de Provence le duc de Savoie au moyen d'une intervention lorraine ; mais ce faisant, le grand-duc ne peut ignorer qu'il sert les ambitions de son beau-père. De plus, de nombreux indices laissent penser que le grand-duc a voulu profiter de cette occasion pour obtenir des gains territoriaux en Provence. On sait par exemple qu'en 1593, Ferdinand fait demander à Henri IV qu'on lui remette un port de la province³² ; or, Christine de Lorraine semble jouer un rôle essentiel dans l'implication de son époux sur ce théâtre, comme l'apprend l'ambassadeur d'Henri IV à Venise : « La grande-duchesse le pousse fort à cela »³³. Une telle attitude tendrait à prouver que la princesse lorraine – peut-être à la demande de son père – joue le jeu des prétentions de sa maison sur la province.
- 15 Ces ambitions s'expriment également à travers une stratégie de communication adressée aux Provençaux. Une liste de lettres, conservée à Florence, nous apprend qu'en 1591-1592 la grande-duchesse Christine écrit à toutes les autorités de la province : le parlement, les consuls des villes d'Aix et d'Arles, le viguier de Marseille, le sénéchal de Beaucaire, les chefs de la noblesse catholique³⁴. Le contenu de cette dernière série de documents ne nous est malheureusement pas connu. Mais nous la voyons aussi s'adresser aux consuls de Marseille en août 1591, en mai 1593, et en mai 1595³⁵. Ces lettres adressées aux dirigeants marseillais peuvent nous donner une idée de la stratégie de communication de Christine. Comme son père en 1590, la grande-duchesse s'en tient à des offres de domination implicites. En août 1591, pour justifier

l'intervention florentine au château d'If, elle rappelle qu'elle est « fille du duc de Lorraine, nourrie comme fille de France et mariée comme telle »³⁶. Par sa mère Claude de Valois, Christine est en effet la petite-fille de Henri II. Cette double filiation lui permet de jouer sur la réminiscence des prétentions lorraines tout en se plaçant prudemment dans la légitimité française. En mai 1595, elle écrit au consul de Marseille Charles Casaulx : juste après des protestations sur sa volonté de rendre service à la couronne de France, Christine rappelle ses liens avec la Provence, écrivant que sa « maison a particulièrement toujours aimé et désiré le repos et la félicité de cette province »³⁷ : cet amour n'appelle-t-il pas implicitement à des retrouvailles entre les Lorrains et la Provence ? Du moins, une possibilité est suggérée. Enfin, au-delà de ces allusions, le simple fait de déployer une telle activité épistolaire n'est pas anodin : en effet, pour quelle raison Christine voudrait-elle entretenir une correspondance parallèle à celle de son époux Ferdinand de Médicis ? Le procédé a certainement été perçu par les destinataires comme une opération subliminale en faveur des prétentions lorraines.

- 16 Comment les interlocuteurs provençaux réagissent-ils ? D'ailleurs, se contentent-ils de réagir, ou bien jouent-ils un rôle plus actif ? De manière évidente, les marques de complaisance ne manquent pas à l'égard des Lorrains, et particulièrement de la grande-duchesse. En février 1591, avant même que Christine n'ait commencé sa « campagne » épistolaire en Provence, les consuls de Marseille lui écrivent pour lui demander son intercession auprès du grand-duc, auquel la ville réclame du grain. Ils lui adressent alors cet éloge : « vous estes extraicte et issue de la maison des princes qui sont les vrais protecteurs de la religion catholique, Estat et corone de France »³⁸. En montrant une telle déférence à l'égard des Lorrains, les Marseillais savent bien qu'ils jouent le jeu, du moins de manière symbolique, des ambitions de Christine et Charles III sur la Provence.
- 17 Plusieurs mois plus tard, en mars 1592, Marseille, en rupture avec le duc de Savoie, est isolée dans le camp ligueur et demande le soutien logistique toscan. Un agent florentin présent dans la ville rapporte à Ferdinand les assurances que lui ont données les dirigeants de la municipalité en échange de l'aide du grand-duc : « de longs et nombreux discours sur la volonté qu'ils ont, sincère et bonne, de servir et d'obéir à Vos Altesses en tout ce qui par Elles leur sera commandé »³⁹ – notons le pluriel : il ne s'agit pas seulement de Ferdinand, mais aussi de Christine. En outre, les Marseillais ont dit désirer que « Vos Altesses fassent en sorte que le duc de Lorraine leur envoie, le plus rapidement possible, un de leurs fils, [et les Marseillais feront en sorte] que toute la Provence, ou sa majeure partie, le reçoive assurément comme son gouverneur et lui obéisse »⁴⁰. La stratégie envisagée par Charles III en 1590 est désormais pleinement approuvée par les dirigeants marseillais, qui entendent même la favoriser. Il ne s'agit pas seulement de Marseille, puisqu'en mars 1593 un agent savoyard à Paris écrit à son maître : « les procureurs du pays [*c'est-à-dire les consuls d'Aix*] et la court de parlement ont escript icy pour faire condescendre le duc du Mayne de leur donner Monsieur de Vaudémont pour gouverneur »⁴¹. De même, si Christine écrit à plusieurs reprises à Casaulx, l'homme fort de Marseille, c'est souvent en réponse aux lettres de ce dernier, dont nous ignorons hélas le contenu exact⁴². Mais le simple fait de s'adresser à Christine en plus de Ferdinand ne peut que flatter l'horizon d'attente des Lorrains.
- 18 Ainsi, les ambitions et les démarches de Christine et de Charles III en Provence semblent entretenues, voire peut-être en partie suscitées par les acteurs locaux, sur un mode aussi ambigu que celui que nous avons vu du côté lorrain : ils ne déclarent jamais

vouloir Charles III comme souverain. Mais entre les Provençaux – particulièrement les Marseillais – et les Lorrains, semble s'instaurer une dynamique qui, tout en restant dans le champ de l'implicite, va plus loin que ce que nous avons observé en 1590. Avant d'en évoquer les résultats, il faut expliquer cette évolution. La complaisance provençale signifie-t-elle que certains sont tentés par un retour dans le giron des ducs de Lorraine ? Les Provençaux prennent-ils ainsi position par rapport au litige de 1481 ? On peut penser que la maison de Charles III jouit d'un prestige réel, par ses supposées origines carolingiennes et son engagement catholique⁴³. Mais aucune source, française ou italienne, ne vient étayer l'hypothèse de volontés provençales de choisir le duc de Lorraine comme souverain.

- 19 C'est dans d'autres logiques qu'il faut chercher la rationalité des attitudes provençales, des logiques ayant trait au pragmatisme et à la culture politique de l'époque. Ces démarches sont pragmatiques, car l'objectif en est essentiellement logistique : quand on s'adresse à Christine, c'est toujours pour obtenir de Ferdinand du grain, de l'argent ou des munitions. L'épouse est utilisée pour intercéder auprès du mari. De même, les demandes des procureurs du pays et du parlement, en mars 1593, pour obtenir Vaudémont comme gouverneur, interviennent à un moment où les ligueurs aixois font feu de tout bois pour être secourus : exactement à la même époque, ils s'adressent aussi au pape Clément VIII, à Philippe II d'Espagne et au duc de Savoie, qui a quitté la Provence un an plus tôt⁴⁴.
- 20 Dès lors, il faut comprendre la complaisance comme une stratégie rhétorique visant à obtenir plus facilement cette aide logistique. L'historien Louis Marin, citant le *Livre des pièges*, un traité paru à Venise au début du XVI^e siècle, nous permet de mieux comprendre le procédé : l'auteur, un certain Gianbatista de Contugi, prescrit certains pièges rhétoriques destinés à emporter la conviction d'un interlocuteur. Il évoque notamment le « piège de l'appétit », consistant à faire miroiter à l'autre l'objet de son désir⁴⁵. Les Provençaux, par leur complaisance, tendent donc un « piège de l'appétit » aux Lorrains. Il s'agit de laisser espérer à Charles III et Christine qu'on adhère à leurs offres de domination, pour mieux obtenir ce qu'on attend d'eux : leur soutien logistique. Le procédé s'enracine dans une culture politique donnant une grande importance à la manipulation, mais il faut y voir aussi une influence de la rhétorique de cour, dans laquelle le faible doit s'adresser au puissant de manière à le faire condescendre à ses supplications⁴⁶. Si les acteurs politiques provençaux ne sont pas des courtisans à proprement parler, ils sont souvent amenés, à l'égard du roi ou du gouverneur, à adopter une rhétorique de complaisance. Ils réinvestissent ces habitudes dans le contexte troublé des années 1590, par leur complaisance à l'égard des Lorrains. Mais ils le font toujours avec prudence, sans franchir les limites de l'ambiguïté, afin de ne pouvoir être accusés d'infidélité à l'égard de la couronne de France.
- 21 À ce jeu, si les Marseillais arrivent à soutirer son aide à Ferdinand, les Lorrains, de leur côté, n'obtiennent pas satisfaction : le chef de la Ligue française, le duc de Mayenne, pourtant cousin de Charles III, ne se résout jamais à confier le gouvernement de Provence au comte de Vaudémont. Au moins, Ferdinand et Christine, par leurs interventions, ont fortement contribué à l'échec savoyard en Provence, ce qui était leur premier objectif. Par la suite, le ralliement progressif de la Provence à Henri IV, achevé en 1596 par la réduction de Marseille, met fin aux hypothèses sur la séparation entre la province et le royaume de France.

22 Que nous apprennent ces observations sur la mémoire d'un changement contesté de souveraineté ? Cette mémoire n'est pas seulement une donnée culturelle instituée, qui conditionne mécaniquement les projets et les motivations des acteurs. Elle est aussi un outil politique, que certains peuvent utiliser dans le cadre de stratégies de communications⁴⁷. Les personnels politiques des villes provençales, et particulièrement de Marseille, expriment au plus haut point cette différence entre cadre de pensée et instruments politiques. Ils sont peu réceptifs aux offres de domination de Charles III et de Christine, ce qui révèle une certaine indifférence à l'égard du litige juridique qui oppose les ducs de Lorraine aux rois de France depuis 1481 ; une certaine indifférence aussi, au fait que Charles III est le descendant direct du « bon roi René ». Il faut donc constater, en Provence, la faiblesse d'un éventuel esprit sécessionniste à l'égard du royaume : les privilèges de la province sont encore suffisamment respectés, et ses institutions suffisamment spécifiques, pour que les élites locales voient leur intérêt politique à s'accommoder de la souveraineté française. Cependant, les Provençaux se montrent capables d'exploiter les ambitions de Charles III pour parvenir à soutirer un secours logistique à leurs interlocuteurs toscans. Ainsi, dans l'étude des changements de souveraineté, sur le long terme, un champ de recherche complémentaire mérite d'être exploré, au-delà de la question des identités et des représentations : la manière dont les héritages politiques peuvent faire l'objet d'instrumentalisations pragmatiques, malléables et configurables en fonction des objectifs des acteurs.

NOTES

1. . Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.
2. . Il s'agit de l'assemblée des trois ordres.
3. . Gustave Lambert, *Histoire des guerres de religion en Provence, 1530-1598*, [1870], Nyons, Chantemerle, 1972, 2 vol. ; Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions, 1559-1596*, [1991], Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992. Sur l'intervention savoyarde : Pierpaolo Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lione », dans Marco Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del Marchesato di Saluzzo tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica*, Turin, Claudiana, 2004, p. 15-61.
4. . Marquis de Forbin, « L'Union de la Provence à la France », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7 : 2, 1984, p. 19-112. Sur la manière dont les institutions provençales sont marquées par l'héritage de la période non-française, voir Raoul Busquet, *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1789*, Marseille, Typographie et lithographie Barlatier, 1920.
5. . Honoré Bouche, *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du même pays*, Aix, C. David, 1664, t. 2, p. 490-492, 495. Albert Lecoy de la Marche, *Louis XI et la succession de la Provence. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*, Paris, Palmé, 1888. César de Nostredame, *Histoire et chronique de Provence*, Lyon, S. Rigaud, 1614, p. 653-654.
6. . *Procès pour les comté de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, entre le procureur général du Roy, deffendeur d'une part, et René, roy de Sicile et duc de Lorraine, d'autre, du temps du roy Louis XII*, Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence, Manuscrit 772.

7. . Louis Davillé, *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*, Paris, F. Alcan, 1909. Jacqueline Boucher, « Charles III », dans Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi et al., *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, R. Laffont, 1998, p. 783-785.
8. . Peter Ascoli, « French provincial cities and the catholic League », *Occasional Papers of the American Society for Reformation Research*, 1, 1977, p. 15-37. Bernard Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 241-286. Robert Descimon, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne, 1585-1594*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1983.
9. . Charles III à Lenoncourt, 12 septembre 1589, cité par Louis Davillé, *Les prétentions de Charles III...*, op. cit., p. 200.
10. . Charles III à Lenoncourt, 11 octobre 1589 : Henry Lepage (éd.), *Lettres et instructions de Charles III, duc de Lorraine, relatives aux affaires de la Ligue*, Nancy, L. Wiener, 1864, p. 222.
11. . Il s'agit de François de Lorraine (1572-1632), troisième fils de Charles III et de Claude Valois.
12. . Conseil de ville de Marseille, 15 avril 1590, Archives municipales de Marseille (désormais AMM), BB51, f^o 74v.
13. . Conseil de ville d'Arles, 27 avril 1590, Archives communales d'Arles, BB, BB18, f^o 70r.
14. . Charles III à Lenoncourt, 12 septembre 1589, cité par Louis Davillé, *Les prétentions de Charles III...*, op. cit., p. 200.
15. . Italo Raulich, *Storia di Carlo Emanuele I, duca di Savoia con documenti degli archivi italiani e stranieri*, Milan, U. Hoepli, 1896-1902, t. 2, p. 211-212.
16. . Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion, 1559-1598*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, p. 264.
17. . Charles III à Lenoncourt, 11 octobre 1589, dans Henry Lepage (éd.), *Lettres et instructions de Charles III...*, op. cit., p. 222.
18. . Sur ces stratégies consistant à mettre en scène son propre charisme, afin de se présenter comme la meilleure issue à une crise politique, voir : Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 227 sq.
19. . Myriam Yardeni, *La conscience nationale...*, op. cit., p. 264.
20. . Xavier Le Person, « Pratiques » et « praticiens ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002, p. 22-23.
21. . Robert Bireley, *The Counter-Reformation Prince. Antimachiavellianism or Catholic Statecraft in Early Modern Europe*, Chapel Hill - Londres, University of North Carolina Press, 1990.
22. . Conseil de ville de Marseille, 15 avril 1590, AMM, BB51, f^o 74v.
23. . Sur la question de la mise à l'épreuve de l'identité française face aux troubles de la Ligue, voir Myriam Yardeni, *La conscience nationale...*, op. cit., p. 263-281.
24. . *Recueil des troubles arrivés en la ville d'Arles durant les guerres civiles du royaume de France, depuis l'année 1588 jusqu'au mois de mars 1592*, Bibliothèque nationale de France (désormais BNF), Dupuy 656, f^o 22v.
25. . Jean-François de Gaufridi, *Histoire de Provence*, Aix, C. David, 1694, p. 698.
26. . Bruno Bourjac, *La république et son ombre. Les métamorphoses du politique à Arles entre la Ligue et la Fronde*, thèse d'histoire, sous la direction de Jacques Guilhaumou, Université d'Aix-Marseille I, 2010.
27. . C'est ce que nous apprend une lettre de Domenico Grimaldi, archevêque d'Avignon, au cardinal Montalto, 18 mai 1590, Archivio segreto vaticano, Segreteria di Stato, Avignone, 19, f^o 321 : « Vade scuoprendo che la contessa di Sault fà delle grande pratiche in Arles, cercando di rinversar tutt'il mondo, nè perdona à spesa per veder di guadagnar alcuni che sono in credito » (On découvre que la comtesse de Sault mène de grandes pratiques dans Arles, afin de renverser tout le monde, et elle ne regarde pas à la dépense pour s'attacher des personnes qui y ont du crédit).

28. . Sur la politique extérieure de Ferdinand de Médicis, voir : Alessandrina Badiani, *Brevi notizie intorno alle relazioni politiche della Toscana colla città di Marsiglia al tempo di Fernandino I de' Medici, granduca di Toscana*, Prato, Nutini Editore, 1902. Furio Diaz, *Il granducato di Toscana. I Medici*, Turin, UTET, 1976, p. 285-286. Pour une étude consacrée à un agent florentin présent à Marseille : Nadia Matringe, « *Parvus in emmenso pelago spatiatur alumnus* ». *Vie de Niccolò Pesciolini, négociant-diplomate florentin*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Wolfgang Kaiser, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2006.
29. . Luisa Bertoni, « Cristina di Lorena », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, t. 31, Roma, Istituto della enciclopedia italiana, 1985, p. 37-40.
30. . Elena Fasano Guarini, « Ferdinando de Medici », *ibid.*, t. 46, 1996, p. 258-278.
31. . Louis Davillé, *Les prétentions de Charles III...*, *op. cit.*, p. 204.
32. . Henri IV à Arnaud d'Ossat, 21 février 1598, Nicolas-Abraham Amelot de la Houssaye (éd.), *Lettres du cardinal d'Ossat, avec les notes historiques et politiques de Mr Amelot de la Houssaie*, t. 3, Amsterdam, P. Humbert, 1708, p. 43.
33. . André Hurault Maisse à Henri IV, 22 mai 1593, BNF, Nouvelles acquisitions françaises, 6984, f° 192r.
34. . « Lettres de Madame la grande-duchesse », Archivio di Stato di Firenze (désormais ASFi), Med. princ., 6054, f° 261r.
35. . Christine de Lorraine aux consuls de Marseille, 8 août 1591, Archivio general de Simancas désormais AGS, Estado, 1269, n° 262. La même à Charles Casaulx, 22 mai 1593, ASFi, Mediceo del principato (désormais Med. princ.), 6035, f° 107r. La même au même, 7 mai 1595, ASFi, Med. Princ., 6056, f° 8r.
36. . Christine de Lorraine aux consuls de Marseille, 8 août 1591, Archivo General de Simancas, Estado, 1269, n° 262.
37. . La même à Casaulx, 7 mai 1595, ASFi, Med. princ., 6056, f° 8r.
38. . Consuls de Marseille à Christine de Lorraine, 19 février 1591, ASFi, Med. princ., 5964, f° 17.
39. . Pierpelatti à Rucellai, ministre toscan, mars 1592, ASFi, Med. Princ., 6054, f° 20r : « *fatto lunghi et diversi discorsi sopra la volonta che tengano, sincera et buona, di servire et obbedire à Vostre Altezze in tutto quel quanto che si sara da loro comandato* ».
40. . *Ibid.*, « *desidererebano oltre a modo che l'Altezze Vostre facessino si col serenissimo di Lorena, che lei mandasse, con quella maggior prestezza che fusse possibile, uno suo figlio [...], e che tengano far si che tutta la Provenza, o la piu parte d'essa l'abia indubitamente da ricevere per loro governore et obbedirlo* ».
41. . Lebel à Charles-Emmanuel, 13 mars 1593, BNF, Manuscrits français, 3983, f° 166r.
42. . Christine de Lorraine à Casaulx, 22 mai 1593, ASFi, Med. princ., 6035, f° 107r : « *Tengo la lettera di Vostra Signoria de 19 aprile passato. Non mi ricordo d'havere havuto lettere sue alla quali io non habbia fatta risposta* » (J'ai la lettre de Votre Seigneurie en date du 19 avril dernier. Je ne me souviens pas avoir eu une lettre de vous à laquelle je n'ai pas fait réponse).
43. . Gustave Lambert, *Histoire des guerres de religion, op. cit.*, t. 2, p. 424.
44. . *Ibid.*, p. 323-326.
45. . Louis Marin, *Le récit est un piège*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, p. 13.
46. . Sur la rhétorique courtisane : Georg Braungart, *Hofberedsamkeit. Studien zur Praxis höfisch-politischer Rede im deutschen Territorialabsolutismus*, Tübingen, M. Niemeyer, 1988. Manfred Beetz, *Frühmoderne Höflichkeit. Komplimentierkunst und Gesellschaftsrituale im altdeutschen Sprachraum*, Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1990.
47. . Sur la nécessité de différencier croyances et mobilisation stratégique des représentations, voir : Bernard Lepetit, « Histoire des pratiques, pratiques de l'histoire », dans Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 9-22. Giovanni Levi, « I pericoli del geertismo », *Quaderni storici*, XX, 58, 1985, p. 269-277.

RÉSUMÉS

À l'occasion des troubles de la Ligue (1589-1596), le duc de Lorraine Charles III espéra récupérer le comté de Provence, prétendument usurpé en 1481 par Louis XI au détriment de son aïeul René II, petit-fils du « bon roi René » d'Anjou. Charles III déploya une stratégie de communication ambiguë à l'adresse des villes catholiques provençales, leur proposant son secours contre les « hérétiques ». C'était pour lui un moyen de poser les jalons politiques et militaires de son projet. Les Provençaux se montrèrent peu réceptifs à ces offres. Mais ils surent exploiter les ambitions lorraines dans deux perspectives : en tirant un profit politique quelconque dans les luttes de factions locales, et obtenir le secours logistique du gendre de Charles III, Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane. Ce dernier objectif les amena à élaborer une stratégie de communication ambiguë à l'adresse de Christine, fille de Charles III et épouse de Ferdinand, laissant implicitement espérer que les villes provençales pourraient adhérer au projet lorrain. Cette étude de cas invite à étudier la mémoire d'un changement de souveraineté non seulement par la problématique des identités persistantes, mais en s'attachant également aux stratégies de communications induites par cette mémoire.

During the turmoil of the Catholic League (1589-1596), the duke of Lorraine, Charles III, tried to recapture Provence, which King Louis XI in 1481 had usurped from René II, grandson of “good King René” of Anjou. Charles III implemented an ambiguous communications strategy toward the Catholic towns of Provence, offering them aid against the heretics, which was a means for preparing the political and military grounds for his plan. The people of Provence were not receptive to his offer, though they did make use of his ambitions in two ways: they used it to their advantage in local conflicts, and they obtained the logistical support of Charles III's son-in-law, Ferdinand of Medici, grand-duke of Tuscany. The latter then enabled them to launch an ambiguous communications strategy toward Christine of Lorraine, Charles's daughter and Ferdinand's wife, implicitly letting her hope that the towns of Provence might sign on to the duke's project. Through this example, we can better understand memory and changes in sovereignty not only as concerns identity but also from the perspective of the communications strategies inspired by that memory.

INDEX

Keywords : Catholic League, Provence, Marseille, Charles III of Lorraine, Christine of Lorraine, Ferdinand de Medici, memory, communication

Mots-clés : Ligue catholique, Provence, Marseille, Charles III de Lorraine, Christine de Lorraine, Ferdinand de Médicis, mémoire, communication

AUTEUR

FABRICE MICALLEF

Fabrice Micallef est ATER en histoire moderne à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Centre de Recherche en histoire moderne, EA 127). Il y a soutenu sa thèse sous la direction du professeur Wolfgang Kaiser, intitulée *L'Europe des possibles. Crises et compétitions politiques au temps des affaires de Provence (vers 1580-1610)*. Ses travaux portent sur les pratiques politiques au temps de la Ligue, en alliant approches régionale, nationale et internationale. Il étudie l'impact de cette

situation de crise sur les pratiques délibératives et les stratégies de communication. Plusieurs articles sont publiés ou en cours de publication, notamment : « Sous ombre de protection. Stratégies et projets politiques au temps des affaires de Provence (Espagne, France, Italie, 1589-1596) », *Revue historique*, no 656, 2010, p. 763-792.